



Conditions de mise à disposition du Foyer Ciel Ouvert

Description du Foyer Ciel Ouvert

Surface: 150 m², accessible par la rampe
Capacité: env. 130 personnes pour cocktail

Restauration

En cas de mise à disposition du Foyer Ciel Ouvert à des fins de restauration, un contrat sera établi entre l'Établissement public et le traiteur en question sur la base des conditions générales régissant l'organisation du service traiteur.

Le preneur est responsable du choix du traiteur assurant la réception ou manifestation gastronomique selon les conditions générales de mise à disposition d'espaces à la Philharmonie. La configuration du Foyer Ciel Ouvert ne permet qu'une restauration froide. Des alternatives pour la préparation d'une restauration chaude servie au Foyer Ciel Ouvert sont envisageables avec l'accord de l'Établissement public.

Tarif de mise à disposition¹⁾

Espace pour 60 personnes max.	1200,- € ²⁾³⁾
Espace pour 150 personnes max.	2300,- € ²⁾³⁾

Le tarif de mise à disposition comprend

- 3 heures d'utilisation effective du Foyer Ciel Ouvert ainsi qu'une demi-heure avant et une demi-heure après l'événement pour montage et démontage;
- l'utilisation du mobilier appartenant à l'Établissement public (tables mange-debout) qui correspond à l'aménagement standard du Foyer Ciel Ouvert;
- l'utilisation du bar mobile (réfrigérateurs vidés);
- 1 représentant de l'Établissement public;
- 1 nettoyage standard;
- l'éclairage de base.

Services obligatoires¹⁾

- Max. 6 personnes obligatoires mises à disposition par l'Établissement pour l'encadrement du public et min. 1 personne obligatoire pour le vestiaire:
26,- €/pers/heure (jours ouvrables);
42,- €/pers/heure (dimanches et jours fériés).

Le nombre de personnes et la durée de la prestation pour l'encadrement du public et le vestiaire varient en fonction de l'événement ainsi que du nombre de spectateurs. Ils sont à discrétion de l'Établissement public.

- Prix horaire de mise à disposition pour montage²⁾³⁾: 250,-€.

Supplément¹⁾

- Heure supplémentaire de mise à disposition²⁾³⁾:

avant 23h00	700,- €/heure entamée
après 23h00	1.000,- €/heure entamée

Pour toute mise à disposition supplémentaire de personnel, d'infrastructure, de mobilier et d'équipement technique, prière de contacter le Events/House Management de l'Établissement public.

Tarifs en vigueur à partir du 01/09/2022.

L'Établissement public se réserve le droit de modifier ses tarifs et conditions générales de mise à disposition à tout moment.

1) Tous les prix mentionnés dans ce document s'entendent hors TVA. La TVA en vigueur sera ajoutée sur la facture finale.

2) Réductions à déterminer par l'Établissement public en fonction du type de manifestation.

3) Réduction de 40% en cas de mise à disposition en sus du Grand Auditorium ou de 20% en cas de mise à disposition de la Salle de Musique de Chambre. Non cumulable avec 2).